

2024DT25 : MARCHE DE TRAVAUX DE RENFORCEMENT DES BALCONS RESIDENCE DES PEINTRES A CLÉON

I - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR :

LOGEAL IMMOBILIERE SA
5 Rue Saint Pierre - Boite Postale 158 - 76194 YVETOT CEDEX
TEL : 02.35.95.92.00

II – COMMUNICATION

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

- Lien URL d'accès vers les documents de la consultation : <https://www.marches-securises.fr/>
- Description des modalités d'accès aux documents de la consultation

Les demandes de dossier de consultation sont téléchargeables sur le site <https://www.marches-securises.fr/> sous la référence 2024DT25.

III- PROCEDURE

Type de procédure : procédure adaptée passée en application du code de la commande publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019.

Procédure adaptée ouverte

Critères de sélection des candidatures (cf. articles 4.2 et 6.1 du règlement de la consultation)

- 1- Lettre de candidature (DC1) précisant le lot pour lequel l'entreprise souhaite répondre signée par une personne habilitée à engager l'entreprise
- 2- un pouvoir de signature si nécessaire
- 3- le formulaire DC2 signé en original pour les renseignements permanents de l'entreprise : situation fiscale, situation sociale, capital social, chiffres d'affaires, les renseignements particuliers au marché : moyens du candidat (personnels, matériels), références, qualification (Qualibat ou équivalent), certification
- 4- Les références de chantiers similaires récents (les trois dernières années) avec leurs montants, les coordonnées du maître d'ouvrage et de son représentant.
- 5- un extrait K Bis de moins de 3 mois
- 6- si le candidat est en Redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet

Pour les groupements d'entreprises, la liste des cotraitants et les attestations et justificatifs administratifs pour chacun d'eux.

L'appréciation des candidatures sera faite conformément aux articles R 2142-1 à R2142-27 et R 2143-1 à R2143-16, ainsi que R2144-1 à R2144-9 du code de la commande publique. Le candidat qui n'a pas la qualité pour présenter une offre, dont les niveaux de capacité demandés sont insuffisants ou dont la candidature est incomplète, pourra être éliminé.

- Concernant les capacités financières : les candidats devront démontrer qu'ils disposent des capacités financières minimales pour réaliser les prestations notamment que l'exécution de ce marché ne remet pas en cause l'équilibre financier de leur structure.

De plus, au moment de l'analyse des candidatures, le pouvoir adjudicateur vérifiera que le chiffre d'affaires annuel annoncé par l'entreprise candidate soit au minimum égal à deux fois le montant estimatif du / des lot(s) soumissionné(s). Si tel n'est pas le cas alors le pouvoir adjudicateur déclarera la candidature irrecevable et cette dernière sera donc éliminée.

Dans le cas où l'entreprise n'annonce pas de chiffre d'affaires alors le pouvoir adjudicateur interrogera l'entreprise pour qu'elle le lui fournisse dans un délai de 7 jours calendaires minimum. Ensuite, après transmission de cette information par l'entreprise candidate au pouvoir adjudicateur dans le délai imparti précité, le pouvoir adjudicateur vérifiera que le chiffre d'affaires annuel de l'entreprise candidate soit au minimum égal à deux fois le montant estimatif du / des lot(s) soumissionné(s). Si tel n'est pas le cas alors le pouvoir adjudicateur déclarera la candidature irrecevable et cette dernière sera donc éliminée.

Les entreprises nouvellement créées et qui ne sont pas en mesure de fournir leur chiffre d'affaires de l'année n-1 ne seront pas évincées. Le maître d'ouvrage se laisse le droit d'apprécier la pertinence de la candidature.

- Concernant les capacités techniques : qualifications professionnelles en vigueur à la date de la remise des offres pour la nature de travaux concernés et/ou références équivalentes (de moins de 3 ans ou en cours)

Composition des offres et des candidatures

Le dossier à remettre pour chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Pièces administratives et justificatifs de candidature :

- 1- Lettre de candidature (DC1) précisant le lot pour lequel l'entreprise souhaite répondre signée par une personne habilitée à engager l'entreprise
 - 2- un pouvoir de signature si nécessaire
 - 3- le formulaire DC2 signé en original pour les renseignements permanents de l'entreprise : situation fiscale, situation sociale, capital social, chiffres d'affaires, les renseignements particuliers au marché : moyens du candidat (personnels, matériels), références, qualification (Qualibat ou équivalent), certification
 - 4- Les références de chantiers similaires récents (les trois dernières années) avec leurs montants, les coordonnées du maître d'ouvrage et de son représentant.
 - 5- un extrait K Bis de moins de 3 mois
 - 6- si le candidat est en Redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- Pour les groupements d'entreprises, la liste des cotraitants et les attestations et justificatifs administratifs pour chacun d'eux.

Offre de l'entreprise :

- Les actes d'engagements des différents lots de la consultation daté et signé.
- Le Cahier des Clauses Administratives et Particulières CCAP daté et signé.
- Les Cahiers des Clauses Techniques et Particulières des différents lots de la consultation
- Les décompositions des prix globaux et forfaitaires des différents lots de la consultation D.P.G.F
- Les Diagnostics amiantes (DAT)
- Le planning
- Le PGC
- Les RICT
- Les RAAT
- Le PC
- Rapport de gestion QCS
- Note Calcul parking
- Les attestations de formation amiante des salariés à jours avec un mode opératoire amiante en sous-section 4 uniquement pour les lots 1.2 et 3 de la consultation.
- Les attestations de formation amiante des salariés à jours avec un mode opératoire amiante en sous-section 3 uniquement pour le lot 4 (Désamiantage) de la consultation.

Pièce à valeur contractuelle et obligatoire :

Le mémoire technique, signé par la personne habilitée à engager l'entreprise, composé des éléments suivants :

- Les compétences, qualifications et références du personnel dédié à l'exécution du présent marché
- Les fiches techniques des produits et matériaux utilisés et respectant les exigences des pièces techniques du dossier
- Le détail et description de chaque tâche envisagée sur le chantier et conformément aux pièces techniques du dossier
- L'organisation et la méthodologie détaillée pour chaque tâche et la manière d'aborder le chantier de manière générale (priorités entre les tâches, rattachement du personnel à chacune de ces tâches, la durée d'exécution...etc.)

Les éléments demandés au mémoire technique seront opposables au titulaire et également utilisés pour l'appréciation de la valeur technique des offres.

Les justifications de tous les moyens proposés au regard des performances indiquées aux descriptifs comprenant les notes de calculs, carnets de détails, avis techniques, etc., destinés à compléter le descriptif.

Le cas échéant : - la liste des sous-traitants, qui, tout en n'étant pas désignés à ce stade, seront proposés au plus tard lors de la passation du Marché à l'accord du Maître de l'ouvrage,

La présence d'amiante sur les sites est avérée, il est obligatoire pour les entreprises candidatant de fournir :

- **Attestations de formation des salariés amenés à intervenir sur matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ;**

- Attestations de formation des encadrants techniques et de chantier ;
- Attestations de rédaction et dépôt auprès des autorités compétentes (DIRRECTE) des modes opératoires de l'entreprise intervenant en cas de sous-section 4*. Il est également possible de demander un extrait du Document Unique d'Evaluation des Risques qui doit mentionner la liste des modes opératoires et les niveaux d'empoussièrément retenus ;
- Certifications des entreprises intervenant en sous-section 3*, pour les processus correspondants aux travaux à réaliser. Dans le cas contraire, les processus devront être validés à l'occasion des interventions réalisées dans le cadre du marché, avec des conséquences en termes de délai et de sujétions de chantiers ;
- Références spécifiques d'interventions en milieu amianté adaptées au marché ;
- Attestations d'assurances spécifiques.

La présence d'amiante est avérée sur les lots 01, 02, 03, en sous-section 4 de la consultation et en sous-section 3 pour le lot 4 désamiantage.

Critères de jugement des offres (cf. article 6.2 du règlement de la consultation)

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

CRITERES DE JUGEMENT	CALCUL DE LA NOTE	PONDERATION
<p>Valeur technique jugée sur la base du mémoire remis :</p> <p>Les compétences, qualifications et références du personnel dédié à l'exécution du présent marché /10 Points</p> <p>Les fiches techniques des produits et matériaux utilisés et respectant les exigences des pièces techniques du dossier /10 Points</p> <p>Le détail et description de chaque tâche envisagée sur le chantier et conformément aux pièces techniques du dossier /10 Points</p> <p>L'organisation et la méthodologie détaillée pour chaque tâche et la manière d'aborder le chantier de manière générale (priorités entre les tâches, rattachement du personnel à chacune de ces tâches, la durée d'exécution...etc.) /20 Points</p>	<p>Somme des notes pour obtenir 50 points</p>	<p>50%</p>
<p>-2 Prix des prestations</p>	<p>50 pour le prix le plus bas puis classement relatif (prix le plus bas / prix proposé) *50</p>	<p>50%</p>

Possibilité d'attribution sans négociation

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer sans négociation.

Négociation :

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec l'ensemble des candidats admis sur tous les éléments de l'offre. Il sera procédé à des entretiens individuels et/ou à des échanges écrits entre le maître d'ouvrage et les candidats.

Techniques d'achat : sans objet

Réduction du nombre de candidats admis à la négociation : non

La présente consultation est lancée **SANS VARIANTES OBLIGATOIRES** (article R.2151-9 du code de la commande publique).

Les Variantes facultatives (émises à l'initiative de l'entreprise selon l'article R.2151-8 du code de la commande publique, sont interdites pour tous les lots.

IV - IDENTIFICATION DU MARCHE

Intitulé du Marché : MARCHE DE TRAVAUX DE RENFORCEMENT DES BALCONS RESIDENCE DES PEINTRES A CLÉON

Type de marché : travaux

Lieu principal d'exécution : CLÉON

Délai d'exécution prévu : Le délai contractuel et global commence à courir dès la délivrance par le maître d'ouvrage de l'ordre de service numéro 0 le prescrivant. Ce délai est de **12 mois** auquel il est ajouté une année de parfait achèvement conformément à l'article 1792.6 du Code Civil.

Période de préparation et d'installation du chantier

Cette période commence dès la délivrance par le maître de l'ouvrage de l'ordre de service numéro 0 la prescrivant.

La date de l'ordre de service numéro 0 marque le début du délai contractuel et global de l'opération.

La période de préparation et d'installation du chantier est de 1 mois pour l'ensemble des lots de la consultation

Période de déroulement du chantier

Cette période commence dès la délivrance par le maître de l'ouvrage de l'ordre de service numéro 1 la prescrivant.

La période de déroulement du chantier est de 11 mois y compris les 15 jours prévisibles d'intempéries et congés pour l'ensemble de la consultation tout lots compris.

L'existence de tranche : non

Il n'y a pas de tranches ferme(s) ni de tranche conditionnelle(s)

La réservation de tout ou partie du marché : non

V - DESIGNATION DES LOTS :

Marché alloti : oui

Description des lots :

LOTS	INTITULE DES LOTS
1	INSTALLATION / DEPOSE / MAÇONNERIE
2	PEINTURE / ETANCHEITE
3	STRUCTURE METALLIQUE / GARDE CORPS
4	DESMIANTAGE

MODALITE D'ATTRIBUTION DES LOTS : Les candidats pourront répondre à un ou plusieurs lots. Le groupement d'entreprises à mandataire commun est autorisé.

VI – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Visite obligatoire : Non

VII – REMISE DES OFFRES

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : LE LUNDI 15 JUILLET 2024 à 12H00

ADRESSE OU ELLES DOIVENT ETRE TRANSMISES :

Conformément aux articles R.2132-2 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur impose le dépôt par transmission électronique.

Les offres seront à retourner par voie électronique à l'adresse suivante <https://www.marches-securises.fr/>

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Renseignements administratifs : Monsieur Valentin Huchon – Mail : v.huchon@logeal-immobiliere.fr

Gestionnaires des marchés

Renseignements techniques : Mme Audrey Poisson - Mail : a.talmant@logeal-immobiliere.fr

Responsable du Pôle maintenance

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours :

Nous vous informons que vous pouvez exercer :

- 1°) Soit un référé précontractuel, en vertu des articles 1441-2 du code de procédure civile et R. 2182-1 du code de la commande publique, dans un délai de 11 jours (si envoi des courriers de rejets par voie électronique et/ou télécopie) ou 16 jours (si envoi par LRAR) à compter de la date d'envoi de la notification du courrier de rejet.
- 2°) Soit un référé contractuel, en vertu de l'article 1441-3 du code de procédure civile, dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat au JOUE (si marché formalisé) ou à compter de la notification de la conclusion du contrat (pour les marchés fondés sur un accord cadre ou un système d'acquisition dynamique).
- 3°) Soit un recours en contestation de validité du contrat, action pouvant être engagée dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution.

Le tribunal compétent est le Tribunal de Judiciaire de Lille.

DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION : 05/06/2024